



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ.

Absents excusés : Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Kamel HAMZA pouvoir à Mme Olga KHALDI, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Jessica BULLIER pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Graziella LACROIX pouvoir à M. Henri LANCELIN, M. Georges DEGROOTE pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf : 2023/04/17 - OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Régional Ile-de-France et du Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre de la réalisation du Parc de la Râtelle

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune souhaite créer un parc paysager dans lequel seront intégrés des équipements sportifs et de loisirs de proximité dans le quartier Charles Renard afin d'améliorer qualitativement et quantitativement l'offre aux usagers,

Considérant que l'Agence Nationale du Sport (ANS), le Conseil Régional d'Ile-de-France et le Conseil Départemental des Yvelines peuvent subventionner lesdits travaux,

Considérant la nécessité d'habiliter Mme le Maire à signer les actes y afférents,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230412-2023-04-17-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023

DELIBERE

Article 1^{er} : Sollicite à l'unanimité une subvention auprès de chacun des organismes financeurs que sont en l'espèce l'Agence Nationale du Sport (ANS), la Région Ile-de-France et le Département des Yvelines, pour la réalisation d'un parc paysager dans le quartier Charles Renard.

Article 2 : Habilité le Maire à signer les actes afférents aux aides financières susceptibles d'être accordées, les conventions de mise à disposition gratuite des équipements sportifs qui seront réalisés dans ce parc paysager, et, en tant que de besoin, toutes pièces nécessaires, permettant la réalisation de cette opération.

Article 3 : Indique que les recettes en résultant seront imputées au budget de la Ville.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 17 AVR. 2023
et par publication en ligne le : 17 AVR. 2023
Saint-Cyr-l'École,
le : 17 AVR. 2023

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE

Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20230412-2023-04-17-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023